

# Aubaud

## Arrêt de maintenue de noblesse (1669)

La Bibliothèque nationale de France conserve la seule copie très résumée de l'arrêt de maintenue de noblesse du 12 juin 1669 pour la famille Aubaud.

Du 12 juin 1669

Copie en papier collationnée sur l'original,

Le 12 de juin de l'an 1669

Arrest rendu en la chambre etablie par le roi pour la reformation de la noblesse dans la province de Bretagne par lequel, apres avoir vu les titres et pieces qui lui avoient été representés par René Aubaud, le s<sup>r</sup> du Verger, demeurant dans la maison du Boisdurand, paroisse de Saint-Uniacq, eveché de Dol, ressort de Rennes, Pierre Aubaud, ecuyer, s<sup>r</sup> de la Commeriere, demeurant dans la maison de la Courbe, paroisse d'Effendicq, eveché de Saint-Malo, ressort de Rennes et Gui<sup>1</sup> Aubaud, ecuyer, s<sup>r</sup> de la Morandais, demeurant dans la maison de la Villeneuve, paroisse de Plelan, eveché de Saint-Malo, ressort de Rennes.

Ladite chambre faisant droit, elle declare lesdits René, Pierre et Jean Aubaud, nobles et issus d'extraction noble et ordonne qu'ils seront employez au rolle et catalogue des nobles de la senechaussée de Rennes,

Cet arrest signé Malescot, greffier, en produit par [folio 179v] copie collationnée le 1<sup>er</sup> de juillet de l'an 1712 par Huet et Demau, notaires de la juridiction de Couellan sur l'original, représenté et retiré par Pierre Aubaud, ecuyer, s<sup>r</sup> de la Hautiere.

1. *Il est appelé Jean deux lignes plus loin.*

■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 30267 (Carrés de d'Hozier 38), fo 179.

■ Transcription : **Loïc Chermat** en novembre 2022.

■ Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), mars 2023.

